

Conseil de Développement du



CONTRIBUTION A L'ELABORATION
DU SCOT DE LA REGION DE MANOSQUE

PHASE DE CONCERTATION
DANS LE CADRE DE LA PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

INTRODUCTION

Le Conseil de Développement du Pays de Haute Provence (CDD dans la suite du présent document) est un organe de réflexion et de proposition sur la politique de développement et d'aménagement du territoire du Pays de Haute Provence.

Le Conseil de Développement du Pays de Haute Provence a été mis en place le 22 octobre 2002 à Volx, lors d'une réunion largement ouverte à tous les acteurs du développement local, qui s'étaient notamment mobilisés dans les groupes de travail précédents.

Le Conseil de Développement a été élu sous la conduite du président du Pays.

Dans le même temps que la création des Pays, la loi Voynet de 1999 a exigé la création des Conseils de Développement, structures garantes du principe de partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels et associatifs. Ainsi, l'ensemble des Pays et des communautés d'agglomération sont aujourd'hui dotés de cet organe favorisant une nouvelle forme de démocratie participative.

Art. 26 (extrait) de la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, dite loi Voynet : « Un Conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs [...] s'organise librement. Il est consulté sur l'élaboration du projet d'agglomération. Il peut être consulté pour toute question relative à l'agglomération, notamment sur l'aménagement et sur le développement de celle-ci. »

Depuis sa création en octobre 2002, le Conseil de Développement du Pays de Haute Provence est organisé sous forme associative. Il s'est fortement investi dans la réflexion préalable et dans l'élaboration de la charte de développement du Pays. Il fonctionne avec un Conseil d'Administration, composé de 24 membres (élus tous les trois ans). Il est composé de trois collèges : associations, monde économique, personnes ressources (élus et citoyens). Ce dernier est présidé depuis avril 2009 par Monsieur Armel le HEN.

Le Conseil de Développement s'investit sur diverses thématiques qui lui sont apparues comme prioritaires. Plusieurs groupes de travail thématiques ont été ainsi mis en place et se poursuivent actuellement :

- ❖ réflexion et concertation autour de l'élaboration du SCoT,
- ❖ mobilité et déplacements,
- ❖ « communauté d'agglomération »,
- ❖ eau : veille et prospective.

Ces thématiques, bien que distinctes, sont étroitement liées. Elles constituent des composantes essentielles en termes d'aménagement de notre territoire. Ces composantes sont d'ailleurs intégrées dans le SCoT qui constitue un document majeur de planification territoriale. Depuis le lancement de la révision du SCoT de la Région de Manosque, le Conseil de Développement du Pays de Haute Provence veut donc prendre une part active dans l'élaboration de ce document traçant l'avenir d'une partie de son territoire, étant entendu que les communes du SCoT représentent plus d'un tiers des communes du Pays, mais leur population représente en fait plus de 70 % des habitants du Pays.

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT par le Syndicat Mixte, une phase importante d'échanges avec les citoyens s'est ouverte à partir de la fin du mois d'octobre 2010. De manière complémentaire à la concertation mise en place par le Syndicat Mixte, le Conseil de Développement s'est fait confier par ce dernier une mission d'organisation et d'animation de la concertation autour des exposés du diagnostic et des supports d'information produits par les bureaux d'études techniques. Cette mission était très contrainte du fait d'un calendrier très « serré » : deux mois environ de fin octobre à fin décembre.

Cette étape a été construite par le CDD comme une étape de partage et de réflexion collective sur la Région de Manosque constituant ainsi un préalable à l'élaboration de la stratégie de développement du territoire du SCoT. Il s'agissait en effet :

- en premier lieu, d'alimenter et enrichir, dans un souci de complémentarité, les travaux des Bureaux d'Etudes ;
- en second lieu, de partager, débattre, préciser et conforter les enjeux du territoire (actuels et à venir) ;
- en dernier lieu, de faire émerger un projet de territoire global et cohérent qui n'est pas formulé pour le moment dans l'état actuel du document de présentation du diagnostic, et ce à travers une vision transversale et partagée avec les habitants,

Les résultats de cette concertation sont présentés dans le présent document.

METHODE ET MOYENS MIS EN OEUVRE

Pour mener à bien sa mission, le CDD a constitué une commission spécifique composé de 8 membres, puis il a mandaté l'association ARENES pour l'aider à organiser l'animation.

La population des communes du SCoT ou des communes voisines a été invitée à participer à 4 ateliers-débats organisés sur le territoire (à VILLENEUVE, PIERREVERT, VALENSOLE et GREOUX-LES-BAINS) de manière complémentaire aux réunions conduites par le Syndicat Mixte lui-même et à un atelier de synthèse (à MANOSQUE). En ce qui concerne la mobilisation, divers moyens ont été mobilisés : encarts dans la presse, affiches et flyers disposés dans toutes les communes du SCoT ainsi que des courriers envoyés à l'attention de tous les Maires.

Des représentants du CDD ont également assisté à toutes les réunions organisées par le Syndicat Mixte (VINON-SUR-VERDON, MANOSQUE et ORAISON) ou par des mairies (SAINTE-TULLE et VOLX).

BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE LA CONCERTATION

Environ 70 personnes (élues ou non élues) se sont mobilisées sur tout le territoire.

Parmi celles-ci, une certaine diversité caractérisait le public mobilisé : public plus âgé à Villeneuve, quelques agriculteurs, des élus, des représentants d'association du cadre de vie, des personnes arrivés de manière plus récente sur le territoire, d'autres y résidant depuis plusieurs générations. Cependant, L'absence d'expression de certaines catégories de population (les jeunes par exemple) incite à poursuivre la démarche en mettant en œuvre d'autres modalités que les ateliers débats et d'autres moyens de communication.

LES PRINCIPAUX CONSTATS

L'ensemble des éléments présentés ici sont le fruit d'un travail d'analyse et de synthèse élaboré par le CDD à partir des échanges et des productions des ateliers-débats et de la réunion de synthèse.

Ils sont restitués en deux temps :

- tout d'abord, une série de constats transversaux sont ici énoncés,
- puis la synthèse détaillée des éléments produits lors des temps de concertation nourrissent la deuxième partie de ces constats.

A. LES ELEMENTS TRANSVERSAUX

1) PAYS, COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SCOT : UNE NECESSAIRE MISE EN COHERENCE DES PERIMETRES ET DES PROJETS

Le périmètre du SCoT est entièrement inclus au sein du périmètre du Pays de Haute Provence. Aussi, il paraît important que le projet de territoire exprimé dans le SCoT puisse être en cohérence avec les axes forts définis dans la charte du Pays de Haute Provence. En particulier, la Charte définit trois mots concepts : accueillir, préserver et équilibrer, qui ont réémergé au fil des échanges entre citoyens.

Par ailleurs, le thème mis en avant dans le cadre du programme leader paraît tout autant opportun : un territoire à Haute Qualité de Vie.

Au delà, à ce stade de l'élaboration du SCoT, il n'y a pas de projet de territoire lisible, comme dans la charte de Pays par exemple. Il est certain que l'intégration renouvelée de nouvelles communes ne fait qu'accroître la difficulté à le définir.

Ce constat conforte le CDD dans la conviction que le territoire du SCoT aurait plus de pertinence s'il était au moins en adéquation avec le territoire du Pays de Haute Provence, voire élargi à la Communauté de Communes de Haute Provence.

2) LA DIVERSITE DU TERRITOIRE, UNE RICHESSE A PRESERVER

La diversité est un atout fort de ce territoire à condition qu'elle soit organisée et respectée non seulement sur le plan écologique et paysager, mais aussi sur les plans agricole, économique, urbanistique ainsi que dans le cadre de l'organisation des transports et des déplacements.

Il semble primordial de structurer la cohésion territoriale en prenant systématiquement en compte ses trois entités spatiales la caractérisant : la vallée de La Durance, les collines du Luberon et le Plateau de Valensole (en incluant le Verdon).

3) ACCORD SUR LE DIAGNOSTIC MAIS QUELQUES CARENCES A COMPLETER

Sur plusieurs points, le diagnostic reste incomplet et mérite d'être approfondi : Des carences sur certaines thématiques importantes semblent devoir être retravaillées.

Quelques exemples peuvent être cités ici.

- Les hypothèses d'accroissement et de dynamique de population ne semblent pas suffisamment argumentées, malgré l'approche statistique conséquente. Elles doivent de plus être considérées comme une orientation politique et non uniquement comme une donnée de départ non discutable.

C'est pourquoi il a été proposé que ces hypothèses puissent structurer différents scénarios contrastés qui déclinerait les impacts de l'accueil de population à l'avenir.

- La présentation du diagnostic agricole, bien qu'il s'agisse d'un enjeu fort, manque de précision (voir chapitre B, § 1).
- Bien que l'eau soit considérée comme un élément majeur dans le diagnostic, il ne ressort absolument pas de l'analyse l'état qualitatif et quantitatif actuel des cours d'eau ou des aquifères. Or, d'après les travaux du CDD, certaines données sont préoccupantes comme la présence de PCB dans La Durance interdisant la consommation des poissons pêchés en aval de SAINT-AUBAN ou comme la présence régulière de pesticides dans les eaux de surface ou les aquifères du Plateau de Valensole.

4) DES ENJEUX A PRECISER ET A PRIORISER

Globalement, le diagnostic et les enjeux tels qu'ils sont à ce jour énoncés dans le travail des bureaux d'étude apparaissent généralistes. Ils nécessitent donc une plus grande précision, surtout une meilleure hiérarchisation pour une meilleure mise en cohérence. La multiplicité des enjeux nous semblent nuire à l'action et autorise la dispersion. « *Chacun continuera à faire ce qu'il veut* ».

Pour le CDD, il conviendrait de porter l'attention sur deux priorités :

- le développement économique endogène (senteurs et saveurs, tourisme),
- le maintien des espaces agricoles garants de l'équilibre, de la structuration du territoire et surtout de son attractivité (tourisme, retraités, jeunes actifs...).

« Il faut préserver ce qui suscite le désir pour ce territoire »

5) OPTIMISER L'EXISTANT

Les différents témoignages au cours des ateliers-débats s'accordent à considérer qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une surenchère de moyens (toujours plus de routes, de zones, ...), mais plutôt de tout mettre en œuvre pour mieux valoriser et optimiser l'existant. Pour de nombreux thèmes, il convient aussi de miser sur les changements de comportements ou de les inciter.

6) UNE DEMANDE FORTE POUR INSCRIRE LA CONCERTATION DANS LA CONTINUITE ET LA DUREE

En dernier lieu, il ressort des ateliers une forte demande de poursuivre la concertation sur toute l'année 2011 et il est indispensable d'élargir la consultation à des populations peu entendues jusqu'à présent.

Sur la base de ces principaux constats, de son expertise interne et des ateliers « thématiques » au cours des différentes réunions publiques qu'il a initiées, le Conseil de Développement exprime plus spécifiquement sur 4 thématiques : l'agriculture, le développement économique, l'urbanisation et le cadre de vie et enfin les déplacements et les transports.

REMARQUE : dans la suite du document, toutes les phrases entre guillemets et en italique correspondent aux « verbatim » recueillis aux cours des ateliers-débats.

B. LES CONSTATS PAR THEMATIQUES

1) AGRICULTURE ET PAYSAGE

Constats

Tous les participants de la concertation s'accordent sur le **rôle essentiel de l'agriculture** sur le territoire du SCoT : à la fois créatrice de paysages avec ses images (ex : les champs de « lavande », les paysages de terrasses, les paysages ouverts de plaine et de plateaux...), mais aussi créatrice de développement économique (ex : l'Occitane) et touristique (écomusée de l'olive, musée de l'abeille, tourisme à la ferme, etc.).

Ce rôle essentiel de l'agriculture est non seulement reconnu, mais il est également à pérenniser : la conservation de la dimension agricole du territoire apparaît donc comme un des majeurs et le développement agricole du territoire suscite de grandes ambitions explicitées ci-dessous.

- La première formulée par les participants à la concertation concerne la préservation volontaire et volontariste des terres agricoles. L'artificialisation des terres doit, selon les participants, être contenue, voire stoppée. A cette fin, il est nécessaire de favoriser la mobilisation du foncier au service d'un projet agricole, et donc de mettre en place un diagnostic agricole objectif, précis et partagé pour pouvoir proposer des leviers d'actions visant à une meilleure gestion du foncier agricole.
- La seconde ambition concerne les types d'agriculture. La majorité des participants déplore la pollution des sols et des nappes phréatiques et réclame une agriculture de qualité. Ils souhaitent préserver la diversité des cultures, qui constitue une spécificité et confère son identité aux paysages de Haute Provence. Il convient ainsi de reconnaître les terres agricoles comme des espaces de production et d'innovation porteurs de richesses en :
 - favorisant une agriculture économe en eau (cultures sèches ou cultures avec une gestion économe de la ressource en eau),
 - encourageant les cultures historiques (oliviers, amandiers, etc.),
 - incitant à la transformation sur place des productions locales.

Le diagnostic du SCoT est assez peu prolixe sur ces points, et il mériterait parfois plus de détails. Par exemple, il n'y a pas ou peu d'informations sur l'occupation du sol par production et sur l'évolution des surfaces par culture, tout comme il est incomplet sur le nombre d'exploitation par commune, sur la répartition des exploitations professionnelles, etc. Il ne fait état que de peu de données sur l'activité agricole en temps qu'activité économique locale.

- La dernière ambition concerne le développement économique de l'agriculture. Les participants réclament une agriculture réappropriée, ancrée au niveau local à travers la vente directe, les circuits courts ou les transformations locales.

Ainsi, ces enjeux exprimés méritent une attention particulière dans le SCOT, afin que les objectifs ne restent pas des vœux pieux, mais traduisent de véritables orientations qu'il faudra exprimer avec précision à travers le document d'urbanisme (PADD, DOO, schémas de secteurs...).

Orientations

Le conseil de développement affirme l'importance de produire une cartographie de synthèse permettant de délimiter :

- ❑ les espaces agricoles remarquables à préserver strictement, donc devant demeurer inconstructibles,
- ❑ les espaces potentiellement constructibles, sous réserve de limiter cette possibilité aux constructions strictement liées à l'activité agricole et de bien définir les règles,
- ❑ d'autres espaces possiblement « ouverts » à l'urbanisation, mais à condition d'énoncer très clairement les justifications de ces ouvertures et d'en préciser les superficies,
- ❑ préserver impérativement des espaces agricoles (coupures) entre les villes et villages.

Le CDD s'oppose de surcroît à l'implantation de fermes photovoltaïques sur les terres agricoles, mais aussi au sein des espaces naturels.

2) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Plusieurs freins à un développement économique durable et équilibré ont été cités :

- l'absence de filières de formation adaptées dans un contexte où le niveau de qualification des actifs n'est pas très élevé ;
- l'enclavement, avec la disparition d'une offre de fret ferroviaire ;
- la contradiction croissante entre, d'une part, un développement commercial peu économe en espace, souvent destructeur de paysage, et trop centralisé pour limiter les déplacements et, d'autre part, une nécessité de maintenir l'attractivité du territoire pour sa qualité de vie et pour soutenir le tourisme.

Pour l'avenir, plusieurs pistes ont été citées qui sont autant d'enjeux importants détaillés ci-après.

Un développement qui n'oublie personne

- Il faut éviter de devenir un territoire-dortoir et donc accueillir des activités offrant les emplois en nombre correspondant aux flux de nouveaux arrivants. De la même manière, il faut viser à offrir des emplois aux jeunes générations attirées par Aix-Marseille afin qu'elles s'ancrent sur le territoire.
- Le développement économique doit être réparti et adapté en fonction des spécificités du territoire.
- Les services à la personne doivent être favorisés.

Un développement articulé avec les atouts du territoire

- Au delà de l'économie résidentielle, le développement du pôle PASS paraît une bonne dynamique adaptée au département car elle fait le lien entre agriculture, tourisme et industrie ; un certain développement endogène est donc possible. A contrario, le pôle « énergies renouvelables » n'est pas cité tandis que l'implantation immodérée de fermes photovoltaïques apparaît dangereuse pour l'agriculture et les paysages.
- Il est indispensable de renforcer l'accessibilité des lieux d'intérêt, du patrimoine dans un souci de valorisation culturelle et patrimoniale du territoire dépassant sa seule valorisation économique.

- Il convient de développer un tourisme durable visant une diversité de clientèles : tourisme familial et tourisme vert traditionnels, thermalisme, mais aussi, pourquoi pas, tourisme de luxe en parallèle (Hôtel près du golf de Pierrevert et hébergements-restauration sur le plateau de Valensole), mais toutefois sans imaginer d'infrastructures de masse qui ne respecteraient pas les caractéristiques du territoire.
- Pour l'économie du tourisme, plus de cohérence doit être donnée à la carte touristique actuelle, et de nouvelles structures de type office de tourisme doivent être déployées en affichant une nécessaire innovation.
- Un développement respectueux des espaces agricoles et des paysages
- Il est important de ne plus mener une politique de laisser-faire des zones d'activités commerciales et de limiter leurs extensions ; mais il conviendra dans le même temps de mieux les soutenir dans les communes moyennes et petites, notamment face à la cherté des loyers et de façon à dynamiser les centres anciens.
- Il faut équilibrer l'implantation des nouvelles activités entre zones d'activité, centre-villes et piémonts de manière à préserver l'espace agricole.
- Les espaces d'activité existants doivent être optimisés avant d'en créer de nouveaux.
- Les activités qui nécessitent des transports encombrants ne doivent se concentrer que sur des zones spécifiquement dédiées.
- La constitution de zones spécialisées et thématiques (artisanat, agroalimentaire, ...) doit être favorisée.
- Sauf pour des besoins d'entreprises existantes, l'implantation d'activités de logistique offrant peu d'emplois et utilisant beaucoup de surfaces dans des espaces particulièrement propices à l'agriculture comme le Val de Durance ne doit pas être envisagée.
- L'économie numérique doit être accentuée.
- Il est demandé de mettre en avant la diversité des paysages, le patrimoine et la biodiversité du territoire et les valoriser par le tourisme.

Comme pour les autres enjeux, il est nécessaire d'apporter un regard précis plus localisé à partir du constat général tout en donnant une forte cohérence à l'ensemble des propositions visant à développer l'économie sur le territoire du SCoT.

3) URBANISATION, CADRE DE VIE / ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

Dans les ateliers, de nombreuses réactions ont été formulées au postulat des 9 ou 15000 habitants à accueillir à l'horizon du SCoT.

"Ce n'est pas un postulat; ce doit être le résultat d'une politique.

Il ne faut pas subir, il faut être dans une position de choix, notamment pour les conditions d'urbanisation."

Ne pas subir, c'est à dire ne pas partir des courbes de la démographie pour ajuster le futur du territoire à un accueil qui correspondrait à la poursuite des tendances, **mais choisir**, c'est-à-dire apprécier les capacités d'accueil du territoire, diversifiées, attachées aux caractéristiques des implantations urbaines et villageoises existantes.

Pour transcrire la teneur des propos recueillis lors des ateliers, le CDD se prononce sur les orientations suivantes dans le SCoT.

Rechercher une urbanisation réaliste pour notre territoire

- **Evaluer les capacités résiduelles attachées aux villes et villages existants :**

- ⇒ à une échelle pertinente, -quartier, commune, zone agglomérée-, adaptée à la pression foncière, à la partie de territoire considérée, -vallée, colline, plateau-,

- ⇒ en fonction des équipements existants, réseaux, services,..., et en pondérant ces capacités en fonction des déplacements induits.

"Quelle urbanisation est réaliste pour notre territoire?"

- **Confronter ces localisations aux principes de préservation des terres agricoles et des espaces naturels nécessaires à la biodiversité et aux continuités écologiques**

Les interventions sont nombreuses liées à ce thème :

"accueillir sans aller sur les terres agricoles"

"concentrer l'urbanisation autour du village, et lutter contre le mitage"

Cependant les outils (règles, actions) à mettre en place pour ces objectifs dépendent moins de l'énoncé de principes généraux que de la construction d'une vue d'ensemble :

"Définir une capacité d'accueil sans sacrifier les zones agricoles, une démarche (...) à l'échelle du SCoT"

• **Afficher un schéma prospectif de l'urbanisation et définir un maillage quantifié sur l'ensemble du territoire :**

- en identifiant des sous-territoires, -vallée, collines, plateau-,
- en affirmant des limites intangibles pour les terres agricoles majeures, pour les espaces boisés et les espaces naturels significatifs
- en affirmant et précisant les "coupures" d'urbanisation qui donnent qualité et identité, aux zones agglomérées, aux villages, et/ou aux quartiers,
- en précisant, par localisation, les évaluations chiffrées des capacités d'accueil,
- en délimitant des secteurs à enjeux qui nécessitent des études plus fines.

Rechercher à privilégier l'accueil à partir de l'existant

Les interventions en ateliers affirment l'attachement aux centres anciens à la qualité de vie qu'ils supposent, mais elles pointent les améliorations nécessaires en terme de services, en terme de vie sociale et en terme d'usages et d'espaces publics :

"réutiliser, rénover l'habitat ancien", et "densifier les quartiers anciens"

"créer de nouveaux services localisés dans le centre bourg, en pied d'immeubles" et "éviter l'effet cité-dortoir"

"démolir pour faire des espaces de réhabilitation, des espaces verts et du stationnement"

Aussi les orientations soutenues par le conseil de développement sont les suivantes :

• **Réhabiliter et densifier les villes et villages :**

- en imposant, dans le respect des espaces publics nécessaires à la qualité du cadre de vie, l'urbanisation des terrains disponibles au sein des villes et villages,
- en identifiant, si besoin, ces terrains dans le cadre d'une étude de densification d'une commune ou d'une zone agglomérée représentant un enjeu particulier sur le territoire, notamment dans la vallée,
- en affichant la valeur de densité attendue sur les terrains disponibles dans ces bourgs, ainsi que le type de logements, en adéquation avec les caractéristiques des bourgs existants.

• **Développer les services dans les bourgs** en affichant les objectifs commerciaux et de services dans les différents bourgs, à l'échelle du schéma prospectif sur l'ensemble du territoire du SCoT, ou par grands sous-territoires.

- **Prendre soin des espaces publics** selon les sous-territoires, -vallée, collines, plateaux- :
 - en affirmant l'importance du maintien et de la création d'espaces collectifs, correspondant, en nombre et localisation, à l'échelle du village ou du quartier,
 - en programmant et réservant des espaces et des cheminements dédiés aux piétons et vélos,
 - en fixant des principes de localisation des lieux dédiés à l'automobile,
 - en réfléchissant à la place à donner à la nature dans et aux abords des bourgs.

Savoir accueillir dans des quartiers nouveaux

Les propos recueillis en ateliers montrent d'une part le souci de ne pas étendre l'urbanisation sans contrôle, d'autre part la conscience des caractéristiques du territoire en lien avec le souhait de trouver de nouveaux modes d'habiter :

"Le PLU concentre l'urbanisation autour du village, lutte contre le mitage.

Le SCoT ne doit pas aller contre"

"...Ouvrir les zones à l'urbanisation quand les infrastructures sont faites, quand les extensions sont en lien avec le bourg"

"Regrouper autour des hameaux"

Dans cette optique le CDD soutient les orientations suivantes :

- **Permettre, susciter, favoriser de nouveaux lieux et de nouvelles formes d'habiter**
 - en lien avec le caractère du territoire (ruralité, forte présence de la nature et de l'agriculture)
 - en fonction du sous-territoire considéré, de la taille des bourgs existants, de la présence ou non de hameaux, de l'éloignement des équipements et des moyens de transports,
- **Préciser le schéma prospectif à partir de ces objectifs de développement :**
 - à partir des bourgs,
 - en donnant des directives localisées pour des projets innovants - (schémas de secteurs?)

4) DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

Constats généraux

D'une manière générale et assez unanime, les citoyens ayant participé aux ateliers-débats :

- sont exaspérés par les difficultés liées aux déplacements « internes » au territoire, essentiellement reliant l'est et l'ouest,
- expriment le sentiment de manque de moyens de transport en commun en général (ou le manque d'information les concernant) lorsqu'ils en sont dépourvus.

Éléments du débat

Tout comme pour les autres thématiques, en ce qui concerne les déplacements, il faut rappeler en préalable que le territoire du SCOT est composé de trois entités géographiques distinctes énumérées ci-dessous :

- ✓ **le Val de Durance,**
- ✓ **le plateau de Valensole et le Verdon,**
- ✓ **les villages collinaires isolés.**

Enjeux

Les divers enjeux établis aux cours des ateliers-débats sont les suivants :

- adapter, ou créer, les différents modes de transports en corrélation avec les dynamiques de développement du territoire afin de trouver un meilleur équilibre de desserte,
- supprimer les différents points noirs présents sur les axes en Val de Durance,
- aménager des voies de dessertes locales sur la commune de Manosque,
- sortir du « tout voiture » et mettre en place des moyens alternatifs,
- développer des transports en commun sur l'ensemble du territoire,
- prendre en compte l'activité touristique « Verdon ».

Propositions

Pour les déplacements sur l'ensemble du territoire, il conviendrait de mettre en place des solutions adaptées aux spécificité des trois unités géographiques définies préalablement (vallée, plateau, collines).

Pour les déplacements en Val de Durance :

- l'aménagement des voies communales existantes permettrait dans un premier temps de désengorger les axes structurants rappelés précédemment et dans un deuxième temps d'assurer des dessertes de quartiers, d'inter quartiers, voire de liaisons entre communes,
- des transports urbains sur l'ensemble de la Vallée devraient être envisagés.

Des propositions spécifiques aux différents moyens de déplacement peuvent être énoncées.

Les transports en commun devaient être mieux adaptés aux différents besoins des utilisateurs d'une part, et d'autre part en fonction de la situation de la commune (par exemple, communes isolées). Aussi, il apparaît nécessaire d'identifier et de quantifier précisément les besoins de déplacements des résidents (travailleurs, retraités, etc.) et des différents motifs (travail, loisirs, services, soins...etc). Sur certaines communes isolées, il pourrait être mis en place des taxis collectifs ou des transports à la demande.

Transports alternatifs

Comme cela se met en place sur Manosque, des parkings relais pourraient être mis en place sur les axes de liaisons du territoire, soit pour le co-voiturage, soit pour permettre l'utilisation de modes de transports alternatifs ou encore pour les déplacements doux.

Par exemple, des parkings relais pourraient être positionnés :

- à La Brillanne, au niveau de la Gare SNCF, pour la desserte de cette commune et d'Oraison,
- à Gréoux-les-Bains pour la desserte de cette commune et des autres situées sur cet axe de liaison,
- à Sainte-Tulle pour la desserte de cette commune et de Pierrevet.

Les modes de déplacements doux devront être développés et valorisés par des cheminements doux (parcours piétons, pistes cyclables) dans le sens sud-nord de Sainte-Tulle à La Brillanne d'une part et dans le sens est-ouest à travers Manosque d'autre part.

En ce qui concerne l'autoroute comme autre piste de réflexion, seraient à examiner, par exemple, la gratuité d'un tronçon entre Manosque et La Brillanne et la réalisation d'une sortie à Corbières/Sainte-Tulle.

5) CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Des éléments structurants doivent être identifiés et partagés afin de déterminer et partager un projet commun de territoire. C'est pourquoi, l'économie endogène qui s'articule autour de l'agriculture ou du tourisme doit constituer un moteur du "Faire SCoT" en jouant sur la qualité, l'ambition et l'innovation. Enfin une véritable stratégie de communication, de sensibilisation et d'identification du territoire semble essentielle auprès des citoyens.

En ce sens, le Conseil de Développement réitère sa position de partenaire et d'outil consultatif de la société civile indispensable et conjointe au Syndicat Mixte. Il propose également de continuer à participer à l'élaboration du SCoT au sein de groupes de travail ou d'une autre organisation.

Cette consultation de la société civile a permis de soulever de nombreuses questions, auxquelles le SCoT, comme territoire de projets, s'il veut grandir et se consolider, ne pourra faire l'économie de répondre.

Fort de son expérience acquise au cours de la concertation à l'issue de la première phase de diagnostic, le Conseil de Développement souhaite poursuivre la mobilisation citoyenne en organisant une seconde phase de concertation au cours des premiers mois de 2011 afin d'apporter sa contribution dans l'élaboration du PADD. Par conséquent, les objectifs poursuivis à la suite de la première phase de concertation pourraient être les suivants :

- **préciser le projet de territoire et faciliter son appropriation par la société civile,**
- **contribuer à l'élaboration du PADD.**

Le Conseil de Développement envisage d'organiser de nouvelles réunions publiques sur l'ensemble du territoire, en invitant les citoyennes et citoyens des différents milieux sociaux-professionnels, mais aussi en associant les élus, à se projeter dans l'avenir.

ANNEXE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE SYNTHESE DE MANOSQUE

Cette réunion de concertation a été organisée par le **Conseil de Développement du Pays de Haute Provence**. Organe de la société civile, le CDD a été constitué pour nourrir la réflexion sur la politique de développement du territoire dans une logique de **partenariat** entre élus, milieux socioprofessionnels et associatifs.

Aujourd'hui, les élus des trois communautés de communes (Communauté de communes Sud 04, Communauté de Communes Luberon Durance Verdon, Communauté de communes de l'intercommunalité du Lubéron Oriental) portent le **Schéma de Cohérence Territoriale**, c'est-à-dire le projet qui dessine les grandes orientations à venir pour le territoire dans les 10 années à venir et organise les grandes politiques locales (en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'implantations commerciales, d'environnement, d'agriculture, de paysages et de prévention des risques et nuisances).

Le CDD souhaite **recueillir les avis et les contributions des habitants du territoire**, qui sont les premiers concernés par ces évolutions à venir. C'est pourquoi le CDD a souhaité se saisir de la concertation pour formuler avec les habitants des propositions nourrissant le diagnostic et les propositions d'orientation. Ceci permettra au CDD de produire un **avis alimenté par la réflexion avec les habitants**.

L'association ARENES, spécialisée sur la concertation, accompagne le CDD dans sa démarche et anime les différents ateliers débats et réunions publiques.

Rappel de la démarche

Prendre connaissance, compléter et nourrir le diagnostic technique : identifier les spécificités des territoires, le vécu des habitants, débattre ensemble des atouts et des faiblesses du territoire, débattre des enjeux

= > *L'organisation des 4 ateliers débats sur les territoires : le 10 novembre à Villeneuve, le 18 novembre à Pierrevet, le 30 novembre à Valensole, le 9 décembre à Gréoux*

Partager les travaux, identifier les points de convergences et divergences entre les territoires, faire émerger la cohérence et valider les éléments

= > *Une réunion de synthèse le 15 décembre 2010*

Présents : Armel Le Hen, Laurence Michel, Maxime Chabal, Pierre Reynier, Françoise Broillard, Michel Jacod, Jean-Marie Nicolas, Catherine Weirich et Lionel Moutier pour le Conseil de Développement
Animateurs : Karine Besses et Sandrine Dhénain pour Arènes.

43 participants.

Ordre du jour :

- Bref rappel sur la démarche de concertation
- Présentation synthétique des productions des 4 ateliers-débats
- Débat avec les participants et travail d'approfondissement en sous groupes thématiques.

Ouverture par Armel Le Hen, président du Conseil de Développement

Il rappelle tout d'abord que les personnes invitées ce soir sont celles qui ont participé à l'un des 4 ateliers-débats. L'objectif de cette réunion est de restituer la synthèse de ce qui s'est dit dans les concertations, afin que le CDD soit en mesure de finaliser un document qui présentera l'avis du CCD, la semaine prochaine. L'objet de la réunion n'est donc pas de présenter un document fini.

Armel Le Hen dresse ensuite un bilan synthétique de la concertation : les ateliers-débats ont mobilisé une cinquantaine de participants dans les ateliers, *« ce qui est à la fois beaucoup et pas beaucoup »*.

Il énonce ensuite quelques remarques. Tout d'abord, il constate : *« je n'ai pas entendu de critiques fortes du document, par contre il a été dit que c'est un document un peu passe partout, comportant nombre de généralités, un document vis-à-vis duquel il est difficile d'être contre »*. Au regard de ce constat, la volonté du CDD est *« d'aller plus loin »*.

D'autre part, les participants ont fait part du fait qu'il n'y avait pas eu assez de concertation sur le SCOT. Armel Le Hen rappelle que la concertation organisée par le CDD a été prévue très, trop tardivement. *« Le cadre nous imposait ça. Le débat public sur le SCOT s'est ouvert le 15 octobre, ce qui a pu provoquer des frustrations. »* Cependant, il souligne que pour le CDD, cette phase n'est que le début de la concertation : *« aujourd'hui c'est une première étape, ça va continuer en 2011. »* Il reconnaît qu'une cible a été ratée en matière de concertation : les moins de 40 ans, et toutes les autres catégories de population qui n'étaient pas représentées dans les débats : *« on ne les a pas entendu, ceux qui ont des enfants en bas âge »*, il y a donc sans doute d'autres formules à trouver que le format réunions publiques.

Les participants ont également manifesté leur volonté de *« faire du mieux et pas forcément faire en plus »*, en se basant davantage sur l'existant. Pour aller dans ce sens, il s'agit également de faire évoluer les comportements, ce qui demande de la concertation et du temps.

Enfin, la diversité du territoire a été mise en avant à plusieurs reprises et a été avancée l'idée que le SCOT devait s'appuyer dessus : *« bio-diversité, éco(nomies) diversité, socio- diversité, diversité des paysages »*.

Pour conclure, il rappelle que le pays se qualifie à travers les 3 mots: accueillir, préserver, équilibrer, mots qui apparaissent ainsi toujours valables dans le cadre du SCOT.

1. Bref rappel sur la démarche de concertation (ARENES)

Karine Besses de ARENES rappelle les principes de la concertation qui vont dans le sens de la démarche du CDD :

- Principe de continuité de l'échange et de ces espaces de concertation ouverts, « c'est dans cette continuité qu'on arrive à changer des choses et à faire naître une relation de confiance dans le dialogue »
- Principe de rendu : les comptes-rendus des 4 ateliers débats sont disponibles
- Principe d'équivalence: « il n'y a pas les sachants d'un côté et les novices de l'autre, chaque citoyen produit son expertise du quotidien et des choses à dire sur l'aménagement de son territoire ».

Questions des participants sur le processus de concertation dans son ensemble

Une question est posée par un participant : « pour l'instant est-ce que le projet de PADD est en cours d'élaboration? Est-il rédigé? ». Bruno Agostini, chargé du SCOT au Syndicat Mixte répond que le PADD est le projet qui va sortir, il va être voté incessamment sous peu mais n'est pas encore rédigé. Les élus vont avoir un débat d'orientation en comité syndical. Le Syndicat Mixte reviendra ensuite vers les habitants pour présenter le document.

Sylviane Chaumont, Maire de Pierrevert rappelle : « ..., la concertation ne fait que commencer ».

Un participant : « j'aimerais faire la différence entre concertation et enquête publique : quand on est au stade de l'arrêt de projet, on tire le bilan de la concertation, non ? »

Un participant : « la concertation ne va pas s'arrêter avant le 24 décembre? »

Un participant : « de toutes façons, est-ce le syndicat mixte va décider de ça? »

Armel Le Hen rappelle que ce qui va être présenté au 24 décembre est un avis avant PADD. Ensuite, il y aura d'autres étapes, sur lesquelles le CDD se positionnera.

Questions des participants sur le périmètre

Un participant : « sur le périmètre du SCOT, j'ai déjà posé la question ; quid de l'intégration du Val de Rancure? Les frais d'intégration du Val de Rancure ne sont pas anodins ! »

2. Présentation synthétique des productions des 4 ateliers-débats

Remarques suite à la présentation de Pierrevert

Mme le Maire de Pierrevert rappelle qu'une demande précédente de sa part au Syndicat mixte a porté sur la densification des noyaux villageois. En effet, Pierrevert est la commune la plus étalée sur le département. La demande a porté sur la préservation de la zone verte également. Elle rejoint la présentation sur le fait qu'un nouveau mode de vie entre urbain et rural est en train de se faire : un

golf, un centre équestre et le développement de la viticulture en témoignent. En ce qui concerne la demande d'information et de débat, elle rappelle « on en fait en permanence, on concerte et on fait participer la population. »

Remarques suite à la présentation des éléments transversaux

Une participante : « sur l'urbanité et la ruralité, votre propos me pose problème. Je fais référence à Jean Viard selon lequel il n'y a plus de milieux ruraux en France aujourd'hui. Est-ce que l'urbanité, cela voudrait dire qu'on peut mettre des terrains de 2000ha. ? »

Un élu apporte des compléments et précisions : « je constate suite à la présentation qu'on s'est posé les mêmes questions, mais on a posé en plus poids d'ITER. Il manque aussi dans votre synthèse que le tourisme constitue la première entrée financière de notre territoire qui est assez rural. Selon moi, l'urba-ruralité et le tourisme, ça va ensemble. En effet, protéger l'agriculture, c'est protéger le paysage. »

Pour une autre participante, « la ruralité existe encore à Manosque. » Mais cette ruralité évolue, elle donne un exemple des pratiques des nouveaux arrivants en milieu rural : « Deux fermes viennent d'être achetées par les urbains et la première chose qu'ils ont fait c'est de clôturer ! »

Un autre participant souligne l'importance de l'histoire du territoire et de son aménagement : « Il y a quelque chose que je ne retrouve pas dans ce que vous avez présenté : c'est le mitage, il existe, on est obligé de faire avec. Il faut rappeler aussi que les SCOT actuels sont les héritiers des SDAU. Dans le SDAU qui était en vigueur dans les années 90 ici, il faut rappeler que certaines communes ont été consacrées à l'habitat et d'autres à l'économie. »

L'histoire est également à prendre en compte en matière de paysages: « quel était le paysage il y a un siècle? Il n'y avait pas autant de forêt » .

Un autre participant interroge les questions de déviations routières : « quand on fait une route de déviation pour un village, on fait mourir le village. Par ailleurs, on fait des voies pour aller vers les grands commerces mais il faut repenser pour la campagne des choses qui existent en ville comme le vélib'. Je pense aux canaux, qui pourraient être des voies cyclables ».

Diverses remarques vont dans le même sens insistant sur certaines voies à ouvrir ou aux vélos ou piétons.

3. Travail d'approfondissement en sous groupes thématiques – Rendus des rapporteurs

- **SOUS GROUPE Urbanisme et cadre de vie**

Un point de départ a occupé le travail du sous-groupe : la contestation de la méthode du SCOT. Sur les prévisions de flux de population à venir, le groupe conteste le postulat des 15 000 habitants supplémentaires. Selon le groupe : « ce n'est pas un postulat, ce sera le résultat d'une politique! Il ne faut pas subir, il faut être dans une position de choix en terme d'urbanisation en particulier ». Le groupe propose de réfléchir commune par commune en regardant la capacité qui reste dans chacune

d'elle, l'engorgement, les transports, les emplois. Il faut se poser la question suivante : « Quelle urbanisation est réaliste pour notre territoire » ? Le sous-groupe a invité à ne pas raisonner en termes de courbe démographique mais en termes de capacités urbaines : sur les zones où on peut encore accueillir, combien peut-on encore accueillir, sans aller sur les zones agricoles. Le Maire de Volx a ainsi par exemple défini une capacité d'accueil sans sacrifier ses zones agricoles, il sait combien il peut accueillir d'habitants. Une démarche similaire est proposée à l'échelle du SCOT.

Autre constat : le sous-groupe a souligné que le territoire n'est pas en voie de désertification. Cependant, le vieillissement de la population est général et en particulier dans la ville centre. Ce qui rejoint la problématique des zones d'activités : pourquoi ne pas penser plutôt l'activité en zone urbaine ?

Le sous-groupe a également réfléchi sur le « comment on habite et sur quel mode ». Ont été positionnés sur la carte commune par commune des coupures vertes et des ruptures d'urbanisation. Le sous-groupe a manifesté sa volonté de les affirmer, de préserver des zones agricoles, qui sont complémentaires à la réflexion sur l'existant.

Echanges complémentaires : Un débat a été initié sur la problématique des coûts du foncier. Une participante a qu'il ne fallait pas aller dans une démarche excessive. Un autre participant rappelle qu'en PACA, « on est de toute façon dans un marché contraint! »

- **SOUS GROUPE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Le sous-groupe a souligné que la synthèse a sous-estimé l'économie endogène sur Manosque, avec des structures comme l'Occitane.

Sur les points de divergences, en terme de **rupture ou continuité par rapport à l'économie résidentielle** : il a été rappelé que l'économie résidentielle est incontournable parce qu'elle fait vivre la région.

Quant aux zones commerciales, le sous-groupe s'est positionné pour que le SCOT prévoie une maîtrise de ces zones.

Autre point mis en débat : l'opportunité de développer la logistique. Une discussion ouverte s'est tenue sans parvenir à un accord : pour les uns, Manosque doit devenir une zone logistique, mais d'autres ont manifesté leur désaccord. Un point d'accord a été trouvé sur le fait que l'installation d'une zone logistique ne devait se faire que pour certaines entreprises : l'Occitane. Au-delà, ce n'est pas la vocation de Manosque.

A la question : Faut-il concentrer ou disperser les ZA ?

Pour le sous-groupe, les deux options comportent des impacts négatifs : si les ZA sont concentrées, elles vont générer des transports pour amener les salariés sur leur lieu de travail. D'autres problèmes sont posés en cas de dispersion : consommation d'espace, etc.

Le sous-groupe s'est entendu sur la nécessité de concentrer le développement « industriel » mais une dispersion des services sur le territoire.

Il leur est par ailleurs apparu opportun de favoriser le développement des zones d'activité le long des autoroutes.

Concernant l'alternative tourisme de luxe ou tourisme plus durable, la voie du tourisme durable a été privilégiée.

- **SOUS GROUPE DEPLACEMENTS ET MOBILITE**

Le sous-groupe a tout d'abord situé l'ensemble des « points noirs » en terme de déplacement : la nationale, l'accès à Pierrevert, la liaison entre Manosque et l'autoroute, le pont au dessus de la Durance, principalement. Le sous-groupe a ensuite situé les zones bien desservies qui se situent sur un axe Nord-Sud et les zones mal desservies (surtout à l'est), confirmant visuellement l'absence de liaisons est/ouest. Seules deux communes disposent de transports en commun urbains : Manosque et Gréoux. Un réseau de transport a été dessiné sur la carte, esquissant ainsi un schéma en étoile autour de Manosque.

Il a été partagé par un participant que de nombreuses liaisons de transports en commun existent sur cet axe Nord-Sud. Le problème principal réside dans la non information des usagers potentiels de ces transports.

Les participants ont poursuivi l'exercice de localiser les parkings relais existants ou en projet : ils connaissent l'existence du parking de co-voiturage à Manosque et le parking relais en projet à la gare de La Brillane. Ils ont approuvé le choix de le localiser en connexion avec la gare SNCF. Le sous-groupe a ensuite positionné les villes et bourgs où des pôles relais en termes de déplacement pourraient être positionnés : ont été identifiés Gréoux (saint Martin, Allemagne, Montagnac, Esparron vers Gréoux puis Manosque), Sainte Tulle (Pierrevert -> Sainte Tulle -> Manosque), Valensole (Puimoisson et Brunet vers Valensole puis vers Manosque).

Sur le point de divergence concernant l'utilisation d'infrastructures existantes ou la construction de nouvelles infrastructures, une position de compromis a été trouvée : s'appuyer sur l'existant, en particulier entre Pierrevert et Sainte Tulle, avec la gratuité de l'autoroute, mais aussi la construction d'une sortie d'autoroute à Volx.

Le sous-groupe a insisté sur la nécessité de passer à des modes de transports alternatifs à la voiture et ont proposé :

- La mise en place de parkings en retrait des villes, pour « devenir des ruraux modernes »
- L'adaptation incontournable des transports en commun : augmenter la fréquence, adapter aux besoins (jours de marché, etc)
- Pour des besoins de transports plus individuels, la mise en place de taxis collectifs, transports à la demande semblent une solution adaptée à la configuration du territoire et pourrait

répondre aux besoins des personnes âgées. Un système d'enregistrement sur Internet pourrait être proposé.

- **SOUS GROUPE AGRICULTURE ET PAYSAGES**

Les grands enjeux paysagers ont été abordés : les paysages à préserver sont très liés au tourisme, comme plateau de Valensole. Une remarque est faite par rapport à la synthèse : elle a beaucoup parlé des paysages liés à l'agriculture, mais il existe d'autres paysages remarquables dont il faut se préoccuper. Sur les zones boisées plusieurs avis ont été exprimés : le territoire s'est reboisé avec la déprise agricole et cela masque les paysages. L'utilisation du bois de chauffage en développement va influencer les paysages. Va-t-elle renforcer les zones boisées et les fermetures de milieu ? Ou au contraire venir empiéter sur la forêt. Pour certains participants ce ne serait pas un mal.

Il est important pour le groupe de ne pas figer les zones de paysage à préserver sur une carte, tout est à préserver. La même remarque est faite sur la classification terres fertiles/ terres mauvaises en référence à la carte produite dans le diagnostic qui ne révèle pas les vraies potentialités agricoles du territoire.

Discussion globale :

Est-ce que sur ce territoire, on peut parler de pollution agricole ? L'avis que l'agriculture est plutôt raisonnée sur le territoire a été exprimée lors des ateliers précédents, mais ce soir le groupe a insisté sur la pollution au niveau du plateau de Valensole (sols et nappe phréatiques) et qu'il faudra donc avoir une attention particulière sur le Plateau et la culture de la Lavande.

Il y a la nécessité pour le groupe de protéger les terres agricoles, en particulier, là où elles sont le plus en danger. Par exemple, celles qui sont hors Parc Naturel Régional puisque c'est là qu'elles semblent le moins protégées.

Il ne faut pas perdre de vue que les évolutions de l'agriculture du Vaucluse et leur saisonnalité influent sur le territoire. Les cultures sont déjà diversifiées mais il faut davantage valoriser et développer cela.

Globalement il faut développer les transformations de la production locale et les circuits courts de distribution qui sont déjà en train de pousser sur le territoire.

Sur le Val de Durance, il a été identifié un enjeu fort de préservation et de mise en valeur (exemple de nouvelles variétés de pommes, du développement et de la labellisation des pommes de terre, etc.).

Sur le Plateau de Valensole : l'enjeu de la transformation sur place des productions est ressorti. Par exemple le blé dur est transformé ailleurs et vendu ailleurs. Il y a eu un projet d'irrigation dans les années 60 mis en place par la société du canal de Provence. Mais peu d'agriculteurs l'utilisent vraiment ; l'orientation suivante a été portée dans l'atelier : « il faut revenir aux cultures sèches sur le plateau et aux anciennes céréales moins demandeuses en eau »

Un participant demande : « vous avez pensé à la menace du photovoltaïque? Le sous préfet a la volonté d'implanter les centrales. Le vœu du gouvernement c'est de faire du 04 le lieu un gisement du photovoltaïque! »

Plusieurs réponses lui sont faites : « encore faut-il que les agriculteurs l'acceptent ! » ; « il faut que les élus aussi qui acceptent ! »

Un risque sur le photovoltaïque a bien été relevé dans les ateliers précédents.

4. Echanges conclusifs

Dans le précédents SCOT, il a été posé qu'il fallait un équilibre entre zones rurales et zones urbaines. Pour éviter que cela reste lettre morte, un participant propose : « Est-ce qu'il ne faudrait pas qu'on donne des chiffres et que dans les 10 Ans à venir, que les élus décident en concertation quel pourcentage on laisse partir à l'urbanisation! Ce qui me gêne le plus, ce n'est pas qu'on dise qu'il faut qu'on accueille 10 000 personnes en plus, mais c'est qu'on le subisse. Cela ne doit pas qualifier notre territoire. Le développement de l'agriculture, c'est le développement du tourisme, un accueil rural, ça pèse dans l'emploi, l'économie. Si on ne maîtrise pas, on deviendra un satellite de zones comme Aix, Marseille. »

La concertation peut permettre de motiver les élus à aller plus dans leur choix.

Une participante rappelle qu'il existe une loi de préservation des territoires agricoles de 2006, « mais jamais appliquée dans le département! Il faut être vigilant et inciter les élus à appliquer cette loi. »

Un participant donne sa synthèse sur les échanges qui est largement approuvée par la salle. Pour lui, ce territoire est riche et divers, si l'on veut continuer à le développer il faut impérativement le protéger et maîtriser son évolution. Il faut ainsi défendre la vocation agricole de ce territoire. « Cette agriculture c'est notre atout, c'est ce qui fait qu'on va garder de grands espaces, il faut le valoriser. Ce n'est pas un paysage « type petit village fleuri », c'est 50 000 ha. Manosque deviendra réellement touristique avec cela. Une industrie hôtelière doit être mise en place mais maîtrisé. »

CONCLUSION de Armel Le Hen

Pour la suite, nous avons besoin d'être précis : « le diable se cache dans les détails ». De notre côté, nous souhaitons aller plutôt vers un nombre limité de dossiers qui nous paraissent importants. Quand je vous écoute, il n'y a pas consensus sur tout. Nous avons la charge demain en conseil d'administration du CDD demain de faire la synthèse de tout cela. Je retiens que vous demandez à participer à la suite, je vais me battre pour ça. Dans cet exercice de la production du document d'avis du CDD, nous allons essayer de ne pas usurper votre parole, nous allons aussi faire l'exercice du tri et nous allons nous impliquer.

Vous avez aussi le devoir de vous exprimer aussi d'ici le 24 décembre : il y a des registres dans les mairies, vous avez la capacité a minima de vous exprimer à Manosque au siège du Syndicat Mixte. Sinon, vous faites un courrier en Recommandé qui sera annexé au registre.

Notre souhait, c'est de faire un certain nombre de préconisations. Ce n'est qu'une première étape pour 2011.

Un participant intervient : « ce serait bien qu'on ait un calendrier précis avec les dates de l'élaboration du SCOT et de la concertation. D'autre part, il y avait peu d'agriculteurs : ne serait-il pas possible de faire des ateliers avec les agriculteurs ? »

La concertation préalable à l'enquête publique est obligatoire et c'est le comité syndical, en charge de l'élaboration du SCOT qui doit définir les modalités de la concertation. Le CDD souhaite jouer son rôle également en matière de concertation. Les deux structures pourraient ainsi envisager de mener conjointement la concertation.

Armel de compléter : « Le CDD a commencé à réfléchir à la suite et à une proposition : si le CDD produit un avis, il me semble qu'il serait normal qu'on demande une réaction formelle à l'avis de la part du Syndicat Mixte. J'ai fait savoir au président du Syndicat Mixte que le CDD souhaitait recueillir leur avis dans un temps de rencontre formel. Dans tous les cas, notre avis sera consultable sur le site du Pays. On alimentera régulièrement le site du Pays. »